

NEW EUROPE COLLEGE



Social Behaviour and Family Strategies in
the Balkans (16th – 20th Centuries)

Comportements sociaux et stratégies
familiales dans les Balkans
(XVIe-XXe siècles)

Actes du colloque international
9-10, juin 2006
New Europe College Bucarest

Volume coordonné par
Ionela BĂLUȚĂ
Constanța VINTILĂ-GHIȚULESCU
Mihai-Răzvan UNGUREANU

Editor: Irina VAINOVSKI-MIHAI

La publication de ce volume a été rendue possible par l'appui accordé au NEC par l'Agence Universitaire de la Francophonie.

Copyright © 2008 – New Europe College

ISBN 978-973-88304-2-4

New Europe College

Str. Plantelor 21

023971 Bucharest

Romania

www.nec.ro; e-mail: nec@nec.ro

tel: (+40-21) 327.00.35; fax: (+40-21) 327.07.74

La famille – « cellule de base de la société ». Construction idéologique et normative dans la seconde moitié du XIX^e siècle roumain

Ionela BĂLUȚĂ

Le XIX^e siècle est une période cruciale dans l'évolution de la société roumaine : à partir des structures et modèles sociaux et jusqu'aux idéologies et à l'organisation politique elle connaît des changements majeurs à tous les niveaux. Les institutions sociales en sont profondément marquées, dont aussi la famille. Mon étude¹ se propose de voir comment l'idéologie – ou plutôt les idéologies – de l'époque reconstruisent la famille et comment le modèle juridique traduit les symboles en normes et prescriptions. Deux précisions s'imposent : tout d'abord, je veux souligner la polysémie du concept de famille, qui peut recouvrir des représentations et des modèles sociaux divers et différents². Je resterai au niveau du discours officiel et j'analyserai les représentations « officielles », « dominantes » – ou, pour nuancer encore plus la formulation, les représentations qui se sont imposées³ – et leur transcription dans les normes juridiques. De même, à cause de l'espace imparti, je n'entrerai pas dans l'analyse des pratiques sociales, des réponses individuelles aux modèles dominants, ce qui ne veut en rien dire que je minimalise cette dimension. Ensuite, l'expression « la famille, cellule de base » est reprise de l'étude de Michelle

Perrot⁴ que je n'ai pas retrouvée en tant que telle dans les documents étudiés, mais elle me semble exprimer très bien le sens des constructions idéologiques, comme je le montrerai.

Pour ce qui est de la construction idéologique, je m'arrêterai sur deux moments qui me semblent définitoires pour le paysage idéologique de la période : la production discursive du moment révolutionnaire, qui introduit les nouveaux symboles et représentations ; les programmes des partis politiques, qui représentent la cristallisation des orientations idéologiques. Le choix du moment 1848 comme départ de mon incursion dans la production idéologique de la seconde moitié du XIX^e siècle n'est pas aléatoire. Non seulement la révolution roumaine de 1848 est un « événement » majeur de l'histoire, mais elle est en même temps un vrai laboratoire d'idées : on assiste à la cristallisation des anciennes options idéologiques de même qu'à l'élaboration d'une philosophie sociale et politique qui seront les fondements des décennies suivantes. En outre, Michèle Riot-Sarcey a très bien montré que privilégier les moments de rupture est une option théorique et méthodologique susceptible de mener au décryptage « des mécanismes de pouvoir dans tout leur développement : de la domination élaborée à la subordination consentie »⁵ et au dépassement d'une vision déterministe du monde social.

Je vais m'appuyer sur les analyses historiques qui s'intéressent aux prémisses et aux participants⁶, aux idéologies et aux mythologies de la révolution ou bien qui proposent des analyses généalogiques des grandes familles⁷, pouvant appuyer la reconstitution des trajectoires sociales des quarante-huitards roumains. Je ferai également appel à un grand ouvrage d'histoire littéraire qui offre des renseignements sur la biographie des quarante-huitards qui se sont intéressés aussi à la littérature⁸.

Je me suis également appuyée sur une anthologie qui regroupe des centaines de documents et de témoignages concernant la révolution de 1848 qui, tout en tenant compte des problèmes soulevés par toute anthologie, peuvent être considérés représentatifs pour l'idéologie et le déroulement de la révolution⁹.

Ensuite, comme les contraintes matérielles imposent des choix réducteurs, j'ai opté pour la lecture des programmes des trois principaux partis politiques – les libéraux, les conservateurs et les socialistes¹⁰ – de l'époque, en les considérant comme une expression privilégiée des projets politiques et des options idéologiques. Je resterai à la seule analyse des programmes politiques, même si des fois il m'est apparu important de lire aussi les discours des personnalités politiques, qui éclairent mieux certains sujets ; néanmoins, faute d'une exploration systématique de ce type de source, son utilisation ne saurait pas répondre aux exigences d'une sociologie historique.

Dans la deuxième partie de mon analyse, je m'arrêterai sur l'élaboration du modèle normatif juridique, afin de compléter l'analyse et en descendant à un niveau plus concret, des normes et des prescriptions juridiques. Pour ce faire je partirai d'une présentation rapide des prévisions du Code civil, pour passer ensuite aux analyses et aux disputes des juristes concernant l'efficacité de ce code et son influence sur la famille.

J'ai essayé d'entrecroiser – quand cela a été possible – les prises de paroles et les trajectoires des acteurs sociaux et de mettre toujours ces discours dans leur contexte de production : ce sont des outils indispensables à la sociologie historique, qui se propose d'insister sur les processus et la dynamique sociale, de rendre la multiplicité des points de vue.

Courte historiographie du sujet

La modernisation « à l'occidentale » produit des changements au niveau des représentations et des pratiques qui entraînent, dans un premier moment, un bouleversement de l'ordre social, y compris des pratiques amoureuses et des modèles de la vie à deux. Les recherches de Violeta Barbu¹¹, Andrei Pippidi¹², Stefan Lemny¹³, Mihai Razvan Ungureanu¹⁴ et Constanța Vintilă-Ghițulescu¹⁵ sont très utiles pour la compréhension de l'apparition de cette crise à l'intérieur de la famille. Crise de la sensibilité, crise du couple, exploration des territoires inconnus, une certaine libéralisation des relations amoureuses, multiplication des frondes domestiques, voilà autant de prémisses qui expliquent la prolifération des modèles normatifs à tendance moralisatrice dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, qui essayeront de relégitimer l'autorité de la famille et de rétablir « l'ordre » dans les rapports entre les hommes et les femmes.

Les critiques se font déjà entendre : elles appartiennent plutôt aux représentants de la bourgeoisie, qui dénoncent le relâchement des mœurs des nobles ; elles sont répandues aussi parmi les couches moyennes, qui déplorent l'état de l'institution matrimoniale, s'inquiètent du nombre des divorces, des adultères et de la croissance de la syphilis. Le mariage d'amour, de plus en plus évoqué, sera à la base d'une dichotomie récurrente dans la littérature moralisatrice de l'époque suivante, s'opposant au mariage d'intérêt, contracté par les parents, qui ne pouvait assurer l'harmonie rêvée¹⁶.

Mon hypothèse est que la famille devient un symbole important de la construction idéologique, qui permet de repenser le lien social et de légitimer la nouvelle distribution des rôles avec, particulièrement, la distinction privé/public ; ensuite, elle représente le biais fondamental à travers lequel on impose et on

surveille la nouvelle « morale » publique et par là, « l'ordre social » ; et non en dernier lieu, mais je m'arrêterai moins sur cet aspect dans la présente étude, elle constitue un élément important de l'idéologie et des politiques nationalistes.

Le désordre familial des premières décennies du XIX^e siècle, mais aussi l'apparition de nouvelles orientations idéologiques, cristallisées dans les années 1840 et culminant avec la révolution de 1848, imposaient une recomposition des identités et des liens sociaux, y compris du modèle et des relations familiales.

Constructions idéologiques...

Les orientations idéologiques des quarante-huitards roumains sont assez diverses : le messianisme révolutionnaire, le libéralisme et le libéralisme radical ou bien le conservatisme trouvent des adeptes parmi les quarante-huitards roumains. Mais au moment de la révolution les oppositions semblent se fondre dans une idéologie révolutionnaire qui met en premier plan la patrie, le peuple et la nation et clame à haute voix *Liberté, Fraternité, Égalité*. La patrie devient un repère essentiel de l'identité individuelle et nationale, et elle est associée à la famille :

La patrie n'est pas seulement le lieu de notre naissance, où vit notre famille ; la patrie est le pays entier, où on est tous concitoyens, c'est-à-dire des gens qui vivent selon les mêmes lois, parlent la même langue, ont la même religion, partagent les mêmes sentiments et les mêmes idées. [...] Pour qu'on ait des patriotes, il faut que nous puissions défendre réciproquement nos intérêts, la maison, la famille, [...], nous apprendrons ainsi à aimer la patrie et chacun dira : « Je mets la famille au-dessus de moi et la patrie au-dessus de ma famille »¹⁷.

Ainsi, même si de la famille en soi on parle peu dans ces moments où la fièvre de la révolution enflamme les esprits, la famille représente, pour les révolutionnaires roumains, le foyer du patriotisme et le creuset de la conscience nationale.

Le Manuel du bon Roumain, rédigé par Nicolae Bălcescu¹⁸ donne une idée plus concrète de la façon dont les quarante-huitards concevaient la famille. Le texte nous permet de récupérer deux dimensions importantes de la construction identitaire et observer comment les symboles et les principes abstraits sont traduits en termes prescriptifs, quelles sont les valeurs et les croyances proposées par cette philosophie sociale et quels sont les gestes, les postures et les sentiments à adopter dans l'esprit de la nouvelle « morale ».

L'auteur de ce texte est une figure emblématique de la révolution de Valachie. Fils de petits boyards¹⁹, esprit curieux et enthousiaste, Bălcescu était « le révolutionnaire pur, brûlant pour la cause »²⁰, apprécié par tous les collègues de sa génération. Le manque d'ambition personnelle, le dévouement et la croyance inébranlable dans la justice de la révolution lui épargnent toute suspicion, ses écrits étant considérés souvent comme les plus à même de gagner l'adhésion des masses²¹. Adeptes du progressisme social, militant de la république démocratique comme forme de gouvernement (position assez radicale, d'autres révolutionnaires optant pour des positions plus modérées), il transpose ses idées dans le langage du messianisme révolutionnaire.

Conçu comme un dialogue entre le commissaire de propagande et un citoyen²², le *Manuel* explique les principaux concepts de l'idéologie révolutionnaire et désigne les droits et les devoirs qui en découlent.

Sa portée en matière de propagande et la personnalité de son auteur lui confèrent, à mon avis, une représentativité certaine au regard du projet politique et idéologique des

quarante-huitards. Une dernière observation s'impose avant de passer à l'analyse de contenu de ce texte. L'auteur mentionne que son texte est inspiré par les écrits du même type²³, qu'il a adaptés selon les « tendances et les besoins du peuple roumain »²⁴. L'inspiration française du texte ne doit pas être interprétée, à mon sens, comme une simple imitation ou l'incapacité d'une production personnelle. D'un côté, les origines de ce qu'on pourrait appeler la pensée politique moderne dans les Pays Roumains étaient occidentales ; de même la formation scolaire et spirituelle des quarante-huitards. Leur production discursive était, inévitablement, largement inspirée et influencée par les auteurs et les œuvres qui leur avaient offert les « instruments » de la pensée. Faute d'une réflexion théorique solide dans les Pays Roumains, les idées des « maîtres » occidentaux représentaient le seul point de départ possible²⁵. D'un autre côté, la préoccupation d'adapter les différentes idées et préceptes au contexte roumain permettent l'interprétation de ce texte (comme de tous les autres d'ailleurs) comme un modèle idéologique et normatif destiné à la société roumaine²⁶.

Structuré en plusieurs chapitres²⁷, le texte opère une distinction entre l'homme et le citoyen²⁸ : l'homme apparaît comme le membre générique de la communauté (donc au niveau social) tandis que le citoyen²⁹ prend le rôle proposé aux masses comme moyen de participation à la vie politique. La vocation de l'homme est de se « perfectionner ». Pour ce faire, il faut premièrement que « son amour trouve sa nourriture dans la famille, dans la patrie et dans l'amitié », que son esprit soit « éclairé par les lumières de l'apprentissage » et qu'il développe au maximum le courage et la vertu³⁰. Deuxièmement, il devra respecter et cultiver la justice, qui « contient en soi » l'égalité et la liberté³¹. La justice devra être accompagnée par la fraternité pour que l'achèvement soit total.

La famille et l'éducation occupent une place essentielle, puisqu'elles représentent les références qui ouvrent ce petit manuel, qui pourrait être considéré comme une sorte de catéchisme de la morale démocratique. Au degré le plus élevé de généralité, avant de passer aux préceptes plus précis, le respect de la famille et l'importance de l'éducation s'imposent comme des postures morales fondamentales. La famille devient un lien social important, qui soude les individus dans la communauté nationale et qui en même temps garantit non seulement la morale individuelle mais aussi une morale sociale³². Néanmoins, on doit observer sa dissociation de la sphère politique, puisqu'elle est reliée aux devoirs de l'individu et non du citoyen.

Or la nouvelle construction idéologique du modèle familial « officiel » ne saurait être séparée de la mise en place d'un nouvel idéal féminin. La femme comme mère de famille et ange du foyer est une sorte de litanie de la production idéologique et normative de l'époque, de sorte que les fonctions de la femme et de la famille – liées en majorité à l'éducation dans l'esprit patriotique et civique – se superposent. D'autre part, la famille devient « l'empire » féminin, et sa réussite – traduite dans la carrière de l'époux et l'éducation des enfants – tombe sous la « responsabilité » de la femme.

Par exemple, Nicolae Bălcescu fait une analyse³³ de l'ouvrage *De l'éducation des mères de familles* de Louis Martin Aimé³⁴ (Paris, 1834), traduit en roumain par Ion Negulici (peintre, ami de Bălcescu et sympathisant des quarante-huitards). L'auteur signale cette traduction « importante pour la culture roumaine » et profite de cette occasion pour présenter ses propres opinions concernant la philosophie psychologique et la philosophie sociale. Ainsi, il souligne l'importance « sociale » de la femme, considérant qu'il faudrait : « faire de chaque famille un centre de civilisation,

confier cette civilisation à la femme, cet être mystérieux, fantastique, angélique, à laquelle avait rêvé Rousseau et dont dans ses prévisions sur l'avenir, il avait désigné l'importance sociale »³⁵.

Ion Heliade Rădulescu, un autre quarante-huitard attire l'attention sur la nécessité d'inclure les femmes (qui représentent quand même la moitié de la nation) dans le projet « des lumières » : elle contribueront en fait, par l'éducation des enfants, à la propulsion et au renforcement de ce projet politique.

Personnalité importante des décennies précédant la révolution, Ion Heliade Rădulescu optait pour un programme plus modéré que les autres auteurs retenus dans cette analyse ; même s'il critiquait ouvertement les grands boyards – qu'il accusait d'avoir trahi le pays –, il ne voyait pas de très bons yeux les mesures radicales. Son conservatisme transparaît dans ses commentaires concernant l'opinion publique : Heliade considérait qu'on aurait dû tenir compte seulement des opinions des personnes « conscientes » et « responsables », qui appartenaient à une classe active (qui auraient compris, selon lui, les commerçants, les instituteurs et les boyards de deuxième et de troisième classe)³⁶. Personnalité contradictoire et parfois contestée par les quarante-huitards, Heliade Rădulescu reste une figure prééminente de la scène publique. A partir de 1836, il fait publier *Curierul de ambe sexe* (Le courrier des deux sexes), le premier journal de Valachie adressé explicitement aux femmes. Le journal comptait, selon les informations fournies par son propriétaire, 800 abonnements, ce qui représentait un chiffre important pour l'époque.

Dans l'article qui argumente le titre du périodique³⁷, Ion Heliade Rădulescu considère qu'il est inadmissible que les hommes soient cultivés, qu'ils débattent « de la République de Platon » ou du « contrat social de Rousseau » pendant que les

femmes sont tenues loin de tous ces changements. On crée un déséquilibre dans la famille qui ne peut que nuire à la société. Néanmoins, cette émancipation de la femme ne mène nullement à un bouleversement de l'ordre familial – tout au contraire ; car il doit y avoir un partage des tâches entre l'homme et la femme respectant l'ordre « naturel » : « prenons l'homme à l'état naturel [...] ; l'homme s'occupe des tâches du dehors et la femme de celles de l'intérieur » ; la femme « élève sa petite famille, tisse les vêtements de son mari, prépare le déjeuner et le dîner elle-même et le mariage ressemble à un vrai partenariat »³⁸. Ces tâches traditionnelles (de l'état de nature !) rappellent en fait ce qui se passait dans la famille paysanne, qui deviendra pour les conservateurs le repère de l'authenticité et de l'identité « roumaine ». Cependant, l'auteur y ajoute une fonction directement liée au nouvel contexte politique : « Pour avoir de bons citoyens et de vrais chrétiens il faut avoir tout d'abord des mères chrétiennes et citoyennes qui, avec leur lait et leur amour, donnent à leurs fils les principes sauveurs de la religion et du patriotisme »³⁹. La famille doit être le foyer du patriotisme, la mère est responsable de la formation des « bons » citoyens.

Cezar Bolliac évoque aussi la nécessité de l'émancipation et de l'éducation de la femme (que l'auteur inclut dans le besoin général d'une « éducation populaire ») ; qui est « le premier élément de la vie nouvelle », répondant à une finalité fonctionnaliste : « rien n'isole davantage l'homme dans la société actuelle et ne le rend plus égoïste que la famille et les intérêts de famille mal compris »⁴⁰.

Cezar Bolliac est connu surtout en tant que poète ; en ce qui concerne ses options idéologiques au moment révolutionnaire il occupe une position proche de celle de Bălcescu, peut-être un peu plus modérée. Il est l'adepte de

l'humanitarisme et milite pour l'égalité et la liberté, soulignant le besoin de mettre en pratique ces belles idées théoriques⁴¹:

La famille devient l'idéal du bonheur privé, et plusieurs textes – appartenant plutôt à des personnalités ayant des sensibilités libérales⁴² – parlent de l'importance du changement des normes du mariage, qui devraient se soumettre aux seules raisons du cœur. Par exemple, C. A. Rosetti⁴³ incrimine « les mariages de spéculation » et la situation de la femme, et il dénonce le fait que « des hommes plus puissants que moi, qui débattent de la révolution politique et sociale, ne disent un mot de cette autre moitié de l'humanité, de la femme et de la révolution de la famille ». Il fait une critique acerbe de l'institution du mariage, qui répondait exclusivement à des impératifs matériels, mettant la « jeune fille » dans une position d'objet et favorisant une différence d'âge trop grande entre les époux ; il critique également la position sociale et juridique de la femme, qui était soumise en permanence à l'autorité masculine et n'avait jamais la liberté de prendre ses propres décisions. Car, dans la conception de Rosetti, on ne saurait achever la révolution sociale et l'unité nationale sans refonder la famille :

Ceux qui veulent que la nation roumaine soit un seul corps tout comme elle est une seule âme, savent très bien que l'union ne sera totale et forte si la famille reste mutilée et en esclavage, comme elle l'est aujourd'hui.

C. A. Rosetti est un libéral convaincu, militant sans cesse pour les idéaux auxquels il avait adhéré dès sa jeunesse. Son activité dans l'espace public s'est concrétisée, entre autres, dans les deux journaux qu'il a fait publier : *Pruncul* et *Românul*. Le besoin de l'éducation (des lumières), l'impératif de l'égalité,

de la liberté et de la fraternité sont les *credo* les plus forts de C. A. Rosetti, qu'il reprend dans toutes ses interventions et prises de position. Il a une attitude très libérale (voire avant-gardiste⁴⁴) envers les femmes.

La famille apparaît comme le fondement et la garant du nouvel ordre social : elle est un facteur de la cohésion nationale et de l'harmonie sociale. En outre, il me semble qu'elle remplit deux autres fonctions très importantes pour la philosophie sociale de l'époque : elle refonde les relations entre les genres et y rétablit l'ordre, et légitime l'opposition public/privé. Les femmes sont revalorisées en tant que mères de famille, le destin biologique étant converti en destin social ; mission ennoblie, élever et éduquer ses enfants devient en même temps une forme d'inclusion des femmes dans le projet social, voire politique ; tout comme dans le cas grec, on peut dire que « Symbole de désintéressement, de sentiment et de pureté, la femme, en tant que mère en puissance, éducatrice naturelle et porteuse de la 'langue maternelle' acquiert une nouvelle visibilité sociale, une nouvelle dignité »⁴⁵. Mais il s'agit d'une inclusion « contrôlée », maintenue entre les frontières désirées. Ange du foyer, ministre de l'intérieur, on reconnaît à la femme le règne du privé, tout en dressant des limites strictes quant à la sphère publique.

Maintenant voyons comment les orientations idéologiques cristallisées dans les dernières décennies du siècle dans les programmes des partis politiques conçoivent le rôle et la place de la famille⁴⁶.

Dans les programmes politiques des libéraux⁴⁷ les préoccupations pour la famille et pour ce qu'on pourrait appeler « les politiques familiales » ne font pas l'objet de discours ou d'argumentation spéciales. Pourtant, des considérations concernant l'importance de la famille, la préoccupation pour le nombre et la santé de la population jalonnent les discours et

les préoccupations des leaders libéraux (il est vrai que ces thèmes ne bénéficient, dans la plupart des cas, que d'occurrences ponctuelles). La famille et la propriété personnelles ont représenté « le bastion » de la résistance face aux vicissitudes de l'histoire ; tout en évoquant « l'histoire » de ces valeurs, les libéraux se proposent de les rétablir et de les renforcer⁴⁸.

De la famille et des femmes les conservateurs en parlent peu de manière explicite. On peut supposer que la valorisation du monde paysan et de la société « traditionnelle » implique la promotion d'un modèle familial patriarcal⁴⁹. Il faut souligner l'élaboration d'une vision du monde mythique, où l'ordre « naturel » des choses et les préceptes religieux règlent les rapports sociaux. Le programme de 1908⁵⁰ est le seul qui mentionne explicitement le besoin de renforcer le modèle de la famille patriarcale : « Le parti conservateur démocrate doit profiter de la révision du code civil pour renforcer la famille, en donnant plus d'autorité au père de famille » ; la famille rêvée des conservateurs est bien traditionnelle, dépositaire du bon ordre et consacrant les hiérarchies sociales.

Néanmoins, au-delà des expressions doctrinaires, il me semble que libéraux et conservateurs se rencontrent dans une conception de la famille comme garant de l'ordre social et de la morale publique. Et, dans les deux cas, les réflexions sur la famille apparaissent plutôt dans des discours diffusés dans la presse et non dans les discours dits « purement » politiques. Mais, comme le souligne plusieurs études occidentales⁵¹, les silences et les absences doivent être à leur tour interrogées, puisqu'ils sont porteurs de significations. Or dans ce cas je crois que c'est justement la dichotomie sphère privée/sphère publique qui mène à une exclusion des femmes et de la famille des débats purement politiques. Par contre, la morale publique,

la santé de la nation et l'instruction de la population restent des points importants des plateformes politiques. Or comme d'autres développements idéologiques le montrent, ces questions sont étroitement liées à l'harmonie familiale et aux bonnes mœurs conjugales. Ces préoccupations traduisent le souci constant pour la santé et la croissance de la nation, pour la bonne formation des générations futures ; or, d'un côté, la reproduction de la race et l'hygiénisation de la famille sont les tâches unanimement réservées aux femmes ; quant à l'éducation, en dehors de l'enseignement public (lui aussi investi beaucoup par les femmes), la formation de « bons citoyens » est le rôle noble et patriotique que la femme est appelée à jouer.

Pour ce qui est des socialistes, ils se trouvent dans une position un peu différente. Tout d'abord, il faut observer qu'ils sont très avant-gardistes en ce qui concerne la place des femmes. La plupart des revendications qui canaliseront les luttes féministes dans la première moitié du XXe siècle (et dont certains points semblent encore d'actualité) sont déjà inscrites dans le programme socialiste. Ils sont les premiers à demander le suffrage universel sans différence de sexe. On réclame également « l'égalisation des conditions juridiques et politiques des femmes et des hommes »⁵². Le programme de 1910 va plus loin, exigeant « la recherche de la paternité » et « pour le même travail, salaire égal pour les deux sexes ». ⁵³ Par contre, ils ne parlent pas explicitement dans leurs programmes politiques de la famille. Si je me rapporte toujours à l'analyse de Michelle Perrot sur la famille socialiste en France, je dirai qu'on peut y voir le signe d'une influence des socialistes français de la fin du siècle, qui opère une « liquidation » de la famille, l'analyse des moyens de production remplaçant celle de la famille⁵⁴.

...et transcriptions normatives

Pour ce qui est du système juridique, la réglementation de la famille enregistre, tout d'abord, le passage vers une famille basée sur la propriété privée capitaliste. La fonction économique devenant très importante, il fallait concentrer tout le revenu de la famille dans les mains de son chef, qui saurait bien l'administrer. L'obligation de la dot était suspendue, tout étant soumis au principe de la conservation et de l'accroissement du capital. Le Code civil a adopté le principe de la sécularisation du droit, les actes d'état civil passant, dorénavant, sous la compétence de l'officier d'état civil. Alexandru Crețiescu voit dans la séparation de ces deux pouvoirs – l'Église et le pouvoir laïc – le fondement « de la réforme de la nouvelle loi civile »⁵⁵.

A la différence du Code civil français, le code civil roumain a maintenu le divorce, appliquant le principe d'égalité de traitement des époux en cas d'adultère⁵⁶. D'autres causes de divorce pouvaient être : les excès, les cruautés, les injures graves, etc., tout comme le consentement mutuel. Alexandre Stourdza⁵⁷ constatait pourtant, au début du XXe siècle, que le Code civil se caractérisait par l'intention de rendre le divorce plus difficile, et cela en limitant les raisons du divorce, en introduisant beaucoup de formalités, de taxes et de délais. Ces réglementations alourdissant le divorce étaient d'autant plus nécessaires, considère Alexandre Stourdza, que « le relâchement de la vie moderne » pouvait accroître le nombre de séparations. Tout en prenant pour sujet la condition juridique de la femme, son ouvrage passe en revue tous les aspects liés aux relations entre les hommes et les femmes. On peut constater que, même s'il critique en général les mesures qui maintenaient les femmes dans une position inférieure, Alexandre Stourdza

est le défenseur de la famille comme fondement de l'ordre social.

Je me pencherai de plus près sur les analyses de Mihail A. Bestelei⁵⁸, qui s'arrête plus longuement sur le statut juridique de la femme et de l'homme, sur l'importance de la famille. Des informations sur ses fonctions sont offertes sur la première page de ses publications : en 1879, quand il publie un commentaire des actes civils, il était juge⁵⁹ dans le département de Mehedinți et on mentionne qu'il avait la licence en droit ; en 1886 il prononce un discours sur les causes de la multiplication des concubinages⁶⁰, à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire 1886-1887 de la Cour d'appel de Bucarest, et occupe la fonction de procureur de section ; il prononce de nouveau un discours – cette fois-ci sur les droits et les devoirs de l'homme et de la femme dans le mariage⁶¹ – à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire 1889-1890, occupant toujours la fonction de procureur de section ; en 1892, il donne une conférence à Galați sur l'instruction et l'éducation, et on apprend qu'il était conseiller à la Cour d'appel et président de l'Athénée de Galați. Son parcours suit donc une courbe ascendante, Mihail A. Bestelei passant de la position de juge de département à la position supérieure de procureur de la Cour d'appel de Bucarest et ensuite à la fonction de conseiller⁶² (le nombre réduit des cours d'appel – quatre – et de leur personnel – elles réunissaient une cinquantaine de juges, procureurs, greffiers, aides greffiers – rendait cette fonction assez prestigieuse). Néanmoins, il n'occupe pas d'autres fonctions dans l'administration d'État (comme par exemple Alexandru Crețiescu) et ne participe pas à l'élaboration de la « loi », n'apparaissant pas comme un « expert » de l'ordre politique. Cela pourrait expliquer la position en général critique qu'il adopte par rapport au système juridique, proposant des mesures pour l'améliorer.

Le Code civil prévoyait des réglementations précises quant à la constitution et la conservation des différents « papiers civils »⁶³ (relatifs à la naissance, au mariage et à la mort). Mihail A. Bestelei adopte plutôt une attitude critique face à la « complexité » du système juridique et la séparation entre le mariage civil et le mariage religieux, y voyant, entre autres, une cause de la multiplication des concubinages :

dans les classes populaires la cause principale vient de : 1). la difficulté des formalités demandées par le code civil pour contracter un mariage ; 2). la difficulté des formalités du divorce ; 3). l'incompatibilité entre la loi civile et la loi religieuse.⁶⁴

Le milieu urbain favorise, déjà, la multiplication des unions illégitimes et des enfants naturels, il faudrait au moins essayer de stopper ce phénomène en milieu rural où il serait plutôt l'effet de l'ignorance de la population (qui n'est pas au courant de toutes les formalités prévues par la loi), ou bien de la précarité des moyens financiers (on n'a pas l'argent pour payer les taxes), ou encore des contradictions entre le code civil et la position de l'Eglise (par exemple, les degrés de parenté à partir desquels est interdit le mariage ne sont pas les mêmes). Des exemples concrets, tirés de son expérience de juge, viennent étayer la démonstration. L'auteur proclame clairement que « la famille est le fondement de la société » et qu'elle est menacée dans son existence même. La demande de facilitation des formalités juridiques en cas de divorce ne semble pas entrer en contradiction avec la promotion de la valeur familiale. Mihail A. Bestelei considère qu'il vaut mieux accorder plus facilement le divorce – puisqu'il est de toute façon inscrit dans la loi – que de pousser les gens à vivre dans la bigamie : il affirme avoir rencontré plusieurs cas où les époux étaient séparés mais

n'avaient pas pu obtenir le divorce (faute d'argent, ou ne connaissant pas toutes les étapes qu'ils auraient dû parcourir du point de vue juridique) et qui avaient quitté le village et avaient formé un nouveau couple (très souvent sanctionné par le mariage) dans un autre village. Il valait donc mieux accorder le divorce et les encourager à entrer en « légitimité ». L'absence de la contradiction entre promouvoir la famille et la facilitation du divorce peut s'expliquer, à mon sens, par l'histoire juridique des Pays Roumains, où le divorce était accepté dans l'ancien droit. Or les affinités conservatrices de Mihail A. Bestelei le déterminent souvent à voir dans l'ancien ordre social un modèle plus stable (il faut rappeler que cet ordre social n'est pas celui des règnes phanariotes, critiqués à la fois par les conservateurs et les libéraux, mais l'ordre de la « bonne » tradition roumaine). D'autre part, la position des juristes qui essayaient d'alourdir le divorce pour encourager la stabilité de la famille était sans doute influencée par la doctrine juridique occidentale, notamment française, où le divorce n'était pas accepté.

Mihail A. Bestelei apporte aussi des arguments statistiques, tirés des rapports des médecins ou bien des données ramassées par l'Eglise. Les tableaux dressés par le docteur Felix sont utilisés pour démontrer la croissance du nombre des enfants illégitimes : si en 1865 les naissances illégitimes représentaient 2,55% du total des naissances, en 1884 le pourcentage monte à 5,38 %. Les explications économiques avancées par le docteur Felix ne sont pas complètement acceptées par Mihail A. Bestelei, qui insiste davantage sur les difficultés et les incompatibilités du système juridique.

Le président de la cour d'appel, Ad. Cantacuzino, donne une réplique au procureur de section, où il rejette la critique du système juridique, n'y voyant pas une cause de la multiplication des concubinages et des naissances illégitimes. Il partage plutôt l'explication de la crise économique, mais il

reconnaît également l'importance de la famille dans le développement de la société⁶⁵.

Le niveau idéologique met en lumière une forte préoccupation pour « rétablir » l'ordre, y compris l'ordre familial. Vue comme cellule de base de la société, en ce sens qu'elle est le creuset de la conscience nationale et du patriotisme, la famille est un lien social important à (re)définir et à contrôler. La philosophie sociale de l'époque reprend plusieurs éléments d'un modèle familial patriarcal et traditionaliste, mais les formule dans des mots nouveaux, qui intègrent le jargon « démocratique ». Révolution familiale, émancipation de la femme, égalité des époux, ce sont des expressions qui paraissent plutôt des développements démagogiques. Le modèle « dominant » est celui d'un familialisme fort, où, sous le voile d'un « ennoblissement » du rôle de la femme, on procède à une naturalisation de la différence entre les sexes, qui est à la base de l'imposition d'une frontière nouvelle : celle entre le privé et le public entendu dans un sens politique. Décrite comme espace d'harmonie et de bonheur, où l'homme et la femme vivent dans une « heureuse » « complémentarité », la famille devient un moyen important de légitimation des hiérarchies et des exclusions politiques à l'œuvre.

Le modèle juridique traduit en normes la vision dominante du monde. En ce sens, les débats mettent en évidence l'existence des conceptions différentes, produites sans doute par des affinités idéologiques différentes, ce qui reflète parfaitement la charge idéologique des transcriptions normatives. Et de nouveaux, au-delà des divergences liées souvent à des intérêts de positionnement personnel, il faut noter la promotion unanime de la famille et du mariage comme valeurs sociales et morales.

Cette incursion dans la construction idéologique et la norme juridique montre, à mon avis, que la famille est un symbole et une institution sociale importante dans la reconfiguration idéologique et normative de la seconde moitié du XIX^e siècle roumain. En outre, je considère qu'une analyse de type sociologie historique, qui procède à une relecture de la production discursive tout en la mettant dans son contexte de production, est à même de mettre en lumière des aspects peu étudiés dans l'historiographie roumaine. On peut aboutir à une innovation de la recherche de l'histoire idéologique et politique elle-même, en récupérant des voix ignorées et en interrogeant les silences ou les absences de cette histoire.

NOTES

- ¹ Cette étude a comme point de départ un chapitre de ma thèse de doctorat : BĂLUȚĂ, I., *Du « harem » au « forum ». Réflexion sur la construction d'une nouvelle identité féminine dans la seconde moitié du XIX^e siècle roumain*, sous la direction de Francine Muel-Dreyfus et Ioan Mihăilescu, soutenue à l'EHESS, le 10 mars 2005.
- ² L'observation de Martine Berthélémy, Anne Muxel et Annick Percheron est très parlante en ce sens : « La diversité des systèmes de parenté et des règles de mariage dans le temps et dans l'espace, la concurrence de plusieurs modèles familiaux au même instant, dans une même société, sont faits acceptés par tous. [...] Tout conduit à penser qu'au foisonnement des formes objectives de famille correspond une profusion des perceptions et des représentations individuelles. » ; BERTHELEMY, M., MUXEL, A. et PERCHERON, A., « Et si je vous dis famille... Notes sur quelques représentations sociales de la famille », in *Revue française de sociologie*, octobre-décembre, XXVII-4, 1986, p. 698.
- ³ V. en ce sens le schéma d'analyse du genre proposé par Joan W. Scott : SCOTT J. W., « Gender a useful Category of Historical Analysis », in *American Historical Review*, vol. 91 ; n^o 5, 1986.
- ⁴ PERROT, M., « Familia triumfătoare », in ARIES, PH., DUBY, G., (coord.), *Istoria vieții private*, vol. 7, Meridiane, Bucarest, 1997, p. 77.
- ⁵ RIOT-SARCEY, M., « Les sources du pouvoir : les femmes en question », in *Le genre de l'histoire*, Cahiers du Grif, éd. Tierce, Paris, 1988. p. 34.
- ⁶ BERINDEI, D., *Revoluția română din 1848-1849*, Fundația culturală română, Cluj-Napoca, 1997; DURANDIN, C., *Révolution à la française ou à la russe. Polonais, Roumains et Russes au XIXe siècle*, PUF, Paris, 1989; MACIU, V., *Mouvements nationaux et sociaux roumains au XIXe siècle*, éd. de l'Académie, Bucarest, 1971; BODEA, C., *Luptele românilor pentru unitatea națională, 1834-1849*, Bucarest, 1967; HITCHINS, K., *Români 1774-1866*, Humanitas, Bucarest, 1998.; NICOARĂ, S., *Mitologiile revoluției pașoptiste românești* Presa Universitară Clujeană, Cluj-Napoca, 1999.
- ⁷ RĂDULESCU, M. S., *Elita liberală românească 1866-1900*, éd. ALL, Bucarest, 1998.
- ⁸ CĂLINESCU, G., *Istoria literaturii române de la origini pînă în prezent*, Minerva, Bucarest, 1986.

- ⁹ BODEA, C., *1848 la Români. O istorie în date și mărturii*, vol. I-III, éd. Enciclopedică, Bucarest, 1998.
- ¹⁰ Néanmoins, je veux mentionner que le paysage doctrinaire de l'époque est plus complexe et nuancé, avec l'apparition de fractions qui se détachent des partis d'origine, témoignant d'un tâtonnement idéologique spécifique, je dirais, de tout commencent. Par exemple, une analyse historique qui rend bien compte de la multitude des options idéologiques et doctrinaires de la seconde moitié du XIXe siècle roumain est celle de RADU, S., *Modernizarea sistemului electoral din România (1866-1937)*, Institutul European, Iassy, 2005.
- ¹¹ BARBU, V., « Ceea ce Dumnezeu a unit omul să nu despartă ». Studiu asupra divorțului în Țara Românească în perioada 1780-1850 », in *Revista istorică*, n°11-12 / 1992, pp. 1143-1155.
- ¹² PIPPIDI, A., « Amour et société ; arrière-plan historique d'un problème littéraire », in *Cahiers roumains d'études littéraires*, n° 3/1988, pp. 4-27.
- ¹³ LEMNY, Ș., *Sensibilitate și istorie în secolul al XVIII-lea românesc*, Meridiane, Bucarest, 1990.
- ¹⁴ UNGUREANU, M. R., « Granițele morale ale Europei. Despre morala cuplului în societatea românească de la începutul secolului al XIX-lea », in *Secolul XX*, juin / 1997, pp. 94-115.
- ¹⁵ VINTILĂ-GHIȚULESCU, C., *Focul amorului: despre dragoste și sexualitate în societatea românească, 1750-1830*, Humanitas, Bucarest, 2006.
- ¹⁶ Pour une analyse plus détaillée de ces critiques, v. BĂLUȚĂ, I., *Du « harem » au « forum »*, *op. cit.*, pp. 94-96.
- ¹⁷ *Ibidem.*
- ¹⁸ BĂLCESCU, N., « Manualul bunului român. Dialog între un comisar de propagandă și un sătean », in IDEM, *Scrieri alese*, éd. Andrei Rusu, préface Paul Cornea, Minerva, Bucarest, 1973, pp. 94-104.
- ¹⁹ Son père, mort prématurément, occupait une fonction à la cour (*pitar* = celui qui devait approvisionner la cour en pain et surveiller les boulangers) ; sa mère était célèbre pour le traitement d'une maladie des yeux ; ils avaient des propriétés dans les départements de Dâmbovița et de Prahova.
- ²⁰ CĂLINESCU, G., *Istoria literaturii române*, *op. cit.*, p. 185.
- ²¹ On reconnaissait la qualité mobilisatrice de ses écrits, capables d'enflammer la foule.
- ²² Le sous-titre annonçait un dialogue avec un villageois, mais les deux personnages du dialogue seront le « commissaire » et le « citadin » ; peut-être parce que le citadin était censé être plus informé (étant donné

que dans les villages, le nombre de ceux qui savaient lire était vraiment très réduit).

- ²³ RUSU, A., l'éditeur de l'édition de 1973, montre que le texte est en fait une adaptation de la brochure de Charles Renouvier, *Manuel républicain de l'homme et du citoyen*, Paris, 1848.
- ²⁴ BĂLCESCU, N, « Manualul bunului român », *op. cit.*, p. 94.
- ²⁵ D'ailleurs tout le projet modernisateur des élites roumaines partira du modèle occidental, d'où le long débat des « formes sans fond » (il s'agit de la théorie lancée par Titu Maiorescu et le groupe Junimea, qui critiquait les emprunts superficiels ou forcés de l'étranger – les formes – qui ne correspondent pas à la réalité roumaine – le fond).
- ²⁶ Je crois qu'au niveau d'une histoire des idées ou d'une histoire intellectuelle (je pense ici à la démarche de RIOT-SARCEY, M., *Le réel de l'utopie. Essai sur le politique au XIXe siècle*, Albin Michel Histoire, Paris, 1988, de SCOTT, J. W., *La citoyenne paradoxale. Le féminisme français et les droits de l'homme*, Albin Michel, Paris, 1998 etc.) ces modèles, même s'ils sont inspirés par des modèles occidentaux, doivent être considérés et analysés comme les modèles construits pour la société roumaine ; malheureusement, il manque une histoire sociale du XIXe siècle roumain, une étude de la réception et de l'application de ces modèles au niveau des masses, qui pourrait faire apparaître les possibles écarts entre le projet des élites et son application.
- ²⁷ « La vocation de l'homme » ; « De la vocation de la société » ; « Du peuple et du gouvernement » ; « Les devoirs de l'homme et du citoyen » ; « Les droits de l'homme et du citoyen » ; le manuscrit s'arrête au VI^e chapitre, « De la liberté ».
- ²⁸ Analysant les différents discours élaborés sur le thème de la citoyenneté (en France), Pierre Rosanvallon parle aussi de la superposition des deux registres : l'implication politique et l'intégration sociale, ces deux figures « juxtaposées, sans qu'aucun lien soit établi entre elles » ; ROSANVALLON, P., *Le sacre du citoyen, Histoire du suffrage universel en France*, Gallimard, Paris, 1992, p. 86.
- ²⁹ Le « citoyen » représente un réservoir de légitimité, incarnant le principe de la transgression des particularismes : « les citoyens cessaient d'être des individus concrets, caractérisés par leur origine historique, leur croyance et leurs pratiques religieuses ou par leur appartenance sociale. Ils devenaient des citoyens égaux » ; SCHNAPPER, D., en collab. avec BACHELIER, C., *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Paris, Gallimard, 2000, p. 7.

- ³⁰ BĂLCESCU, N., « Manualul bunului român », *op. cit.*, p. 94.
- ³¹ *Ibidem*, p. 95.
- ³² Les analyses sur l'espace français soulignent aussi la préoccupation obsédante de poser les fondements d'une « nouvelle morale » : « Quelles que soient les critiques formulées, les opinions émises, les responsabilités imputées, chacun aspire à revivifier *le sentiment moral* jusqu'alors malmené, dans une population rassemblée autour d'une autorité retrouvée » ; Michèle Riot-Sarcey, *La démocratie à l'épreuve des femmes*, *op. cit.*, p. 36.
- ³³ BĂLCESCU, N., « Filosofie socială despre educația mumelor de familie », in *Foaie pentru minte, inimă și literatură*, VIII^e année, nr. 5 / 1846, pp. 33-34.
- ³⁴ Nicolae Bălcescu partage les idées du philosophe français concernant l'importance de la famille dans la société ; ces idées sont d'ailleurs généralisées dans l'espace français après la révolution de la fin du XVIII^e siècle, la famille étant considérée la cellule fondamentale de la société ; v. Michelle Perrot, « Familia triumfătoare », *op. cit.*, p. 77.
- ³⁵ BĂLCESCU, N., « Filosofie socială despre educația mumelor de familie », *op. cit.*, p. 127.
- ³⁶ CĂLINESCU, G., *Istoria literaturii române*, *op. cit.*, p. 134.
- ³⁷ HELIADE RĂDULESCU, I., « Femeile sau cugetul acestei foi », in *Curier des ambe sexe*, nr. 2 / 1837, pp. 43-48.
- ³⁸ *Ibidem*, p. 45.
- ³⁹ HELIADE RĂDULESCU, I., « Femeile sau cugetul acestei foi », *op. cit.*, p. 43.
- ⁴⁰ BOLLIAC, C., *Poesia*, in Cornelia Bodea, *1848 la Români*, *op. cit.*, p. 293.
- ⁴¹ CĂLINESCU, G., *Istoria literaturii române*, *op. cit.*, p. 248.
- ⁴² En France aussi, dans la descendance toquevillienne, la famille/la femme devient le « paradigme de l'ordre social de tous les libéraux » ; cf. RIOT-SARCEY, M., *La démocratie à l'épreuve des femmes*, *op. cit.*, p. 16.
- ⁴³ ROSETTI, C. A., « Prima epistolă către femeile claselor privilegiate », Paris, 1852, typ. E. Soye.
- ⁴⁴ La correspondance et la relation avec sa femme, Maria Rosetti, en sont une preuve incontestable, à mon avis. V. C. A. *Rosetti către Maria Rosetti. Corespondență. vol. I (1846 – 1871)*, éd. Minerva, Bucarest, 1988.

- ⁴⁵ VARIKAS, E., « Vertus privées dans l'espace public. Le cas des institutrices grecques au XIX^e siècle » in *Histoire et société contemporaines, Lieux de femmes dans l'espace public 1800-1930. Actes du colloque à l'Université de Lausanne 11-12 nov. 1991*, publiés par Monique Pavillon et François Valloton, Lausanne, tome 13 / 1992.
- ⁴⁶ Pour une analyse de ces programmes du point de vue de la place accordée, aux femmes, v. BĂLUȚĂ, I., « Idéologie politique et production identitaire : la femme dans les programmes des partis politiques roumains », in *Modernisation, démocratisation, européanisation : la Bulgarie et la Roumanie comparées*, sous la dir. de KRASEVA, A., et TODOROV, A., Nouvelle Université Bulgare, Sofia, 2005.
- ⁴⁷ RĂDULESCU-ZONER, Ș., coord., *Istoria Partidului Național Liberal*, éd. ALL, Bucarest, 2000, pp. 42-44. Le programme s'appelait en fait « le programme de la coalition libérale de 1875 » in HUREZEANU, D., SBĂRNĂ, GH., *Partide și curente politice în România 1821-1918. Programe și orientări doctrinare. 150 de surse originale*, éd. Eficient, Bucarest, 2000, pp. 123-125.
- ⁴⁸ BRĂȚIANU, I. C. « Cuvântare în Adunarea Deputaților la 19 aprilie 1883 », in HUREZEANU, D., SBĂRNĂ, GH., *op. cit.*, p. 144.
- ⁴⁹ Qui était d'ailleurs le modèle du monde rural de l'époque (et l'est encore, toute proportion gardée).
- ⁵⁰ « Porgamul partidului conservator democrat », in VLAD, L., STANOMIR, I., *A fi conservator. Antologie, comentarii și bibliografie*, Meridiane, col. « Studia Politica Analecta », Bucarest, 2002, pp. 489-497.
- ⁵¹ V., par exemple, PERROT, M., *Les Femmes ou les silences de l'Histoire*, Flammarion, Paris, 1998 ; RIOT-SARCEY, M., *La démocratie à l'épreuve des femmes*, *op. cit.*
- ⁵² « Programul Partidului Socialist-Democrat al muncitorilor din România 1893 », in Damian Hurezeanu, Gheorghe Sbârnă, *op. cit.*, p. 314.
- ⁵³ « Programul Partidului social-democrat din România 1910 », in *ibidem*, p. 331.
- ⁵⁴ PERROT, M., « Familia triumfătoare », *op. cit.* pp.85-86.
- ⁵⁵ CREȚIESCU, A., *Comentariu alu Codiceloru Romaniei. Codicele civile*, Imprimeria Statului, Bucarest, 1865, p. 205.
- ⁵⁶ *Istoria dreptului românesc*, vol. II, Ière partie, éd. Academiei RSR, Bucarest, 1984, p. 143.

- ⁵⁷ STOURDZA, A., *La femme roumaine. Sa condition juridique et sociale dans le passé et le présent*, Paris, V. Girard & E. Brière, 1911 ; l'auteur est un juriste qui propose une analyse de la condition juridique de la femme. Son ouvrage fournit en fait une bonne illustration de la façon dont s'entremêlent doctrine juridique et idéologie politique.
- ⁵⁸ L'orthographe de son nom est variable, il est écrit tantôt Bestelei, tantôt Besteley.
- ⁵⁹ La hiérarchie des instances de jugement est la suivante : au premier niveau sont placés les tribunaux de départements (qui contenaient un président, deux membres, un suppléant un procureur et un remplaçant) ; vient ensuite les Cour d'appel (établies dans quatre villes importantes – Bucarest, Iassy, Craiova, Focsani -, formées de plusieurs sections ayant chacun cinq membres : un procureur, un greffier et plusieurs aides greffiers), et la Cour de Cassation (divisée en trois sections). Cf. *Istoria dreptului românesc*, vol II, II^{ème} partie, *op. cit.*, pp. 91-94.
- ⁶⁰ BESTELEI, M. A., *Causele înmulțirii concubinatelor și a copiilor naturali în România*, Imprimeria Statutului, Bucarest, 1886.
- ⁶¹ IDEM., *Despre drepturile și datoriile bărbatului și femeii în căsătorie. Discurs ținut cu ocaziunea deschiderii anului judecătoresc 1889-1890*, Imprimeria Statului, Bucarest, 1889.
- ⁶² Chaque Cour d'appel donnait deux conseillers qui, à côté du conseiller de la Cour de Cassation (tous nommés par le ministre de la justice) allaient exercer la fonction d'inspecteurs des tribunaux et des services auxiliaires ; cf. *Istoria dreptului românesc*, vol. II, II^{ème} partie, *op. cit.*, p. 92.
- ⁶³ L'importance de toutes ces réglementations est d'autant grande si l'on tient compte de l'état précaire des statistiques de la population à l'époque.
- ⁶⁴ BESTELEI, M. A. *Despre causele înmulțirii concubinatelor și a copiilor naturali în România*, *op. cit.*, p. 13.
- ⁶⁵ « Respunsul domnului prim-președinte Ad. Cantacuzino la discursul domnului Mihail A. Besteley », in *ibidem*, pp. 31-33.